



Arrêté du Maire

Portant ouverture d'une enquête publique
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

2023/04

Le Maire de la commune de SAINT-ROBERT, le **13 janvier 2023**,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 153-19 et s. et R 153-8 et s. ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L 123-1 et suivants et R 123-9 et suivants ;

Vu les délibérations en date du 5 février 2014 et du 2 juillet 2014 prescrivant l'élaboration d'un Plan local d'Urbanisme ;

Vu la délibération en date du 10 juin 2022 du conseil municipal arrêtant le projet de plan local d'urbanisme ;

Vu les pièces du dossier de plan local d'urbanisme soumis à l'enquête publique ;

Vu les avis des différentes personnes publiques consultées ;

Vu la décision en date du 05 janvier 2023 de M. le Vice-Président du Tribunal Administratif de Limoges désignant M Patrick DRUELLE en qualité de commissaire enquêteur.

ARRETE

Article 1 : Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Robert pour une durée de 31 jours du samedi 04 février 2023 au 06 mars 2023 qui a pour principal objet le Plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Robert.

Au terme de l'enquête, le Conseil municipal de Saint-Robert aura compétence pour prendre la décision d'approbation du plan local d'urbanisme et abrogation de la carte communale de Saint-Robert.

Article 2 : M Patrick DRUELLE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le Vice-président du Tribunal Administratif de Limoges.

M Patrick DRUELLE siègera à la mairie de Saint-Robert où toutes les observations doivent lui être adressées.

Article 3 : Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront à la disposition du public à la mairie de Saint-Robert, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (lundi, mardi jeudi et vendredi de 9h à 12h et le samedi 25 février de 9h à 12h) et lors des permanences du commissaire-enquêteur.

En outre, le dossier pourra être consulté en version dématérialisée sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : saintrobert.fr

Article 4 : Les observations du public pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie, transmises par courrier à M le commissaire-enquêteur à la mairie de Saint-Robert, 153 Place de la Prévôté 19310 SAINT-ROBERT ou adressées par voie électronique à l'adresse suivante : commune.saint-robert@wanadoo.fr

Article 5 : Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Saint-Robert et y recevra les observations et les demandes d'information aux jours et horaires suivants :

- Samedi 04 février 2023 de 9h à 12h
- Samedi 11 février 2023 de 9h à 12h
- Samedi 18 février 2023 de 9h à 12h
- Lundi 06 mars 2023 de 9h à 12h

Article 6 : A l'expiration du délai de l'enquête, le registre d'enquête sera mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Après remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, ces documents seront laissés à dispositions du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Article 7 : Le présent arrêté sera affiché à la porte de la mairie 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci. L'accomplissement de ces formalités sera constaté et justifié par un certificat du maire à l'issue de l'enquête publique.

En outre, 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, la mairie de Saint-Robert fera publier un avis au public dans deux journaux diffusés dans le département. Cet avis sera rappelé dans les 8 premiers jours après le début de l'enquête publique.

Article 8 : Le recours pour excès de pouvoir à l'encontre du présent arrêté peut être exercé devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa transmission et de son affichage.

Article 9 : Notification

Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Brive-la-Gaillarde
- M. le président du Tribunal Administratif de Limoges
- M. le Commissaire Enquêteur

Fait à Saint-Robert,
Le Maire
Claude ACHARD

